

**REPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) A LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
À ÉNERGIR, RELATIVE À LA DEMANDE POUR RÉALISER UN PROJET
D'EXTENSION DE RÉSEAU À SAINT-RÉMI ET SAINTE-CLOTILDE**

1. **Références :** (i) [Pièce B-0006, p. 8;](#)
(ii) [Pièce B-0014, p. 1, Section 1 – Intrants – 1.2 Coûts d'investissement;](#)
(iii) [Pièce B-0010, p. 1-2;](#)

Préambule :

(i)

Clients sous contrats

Ville	Nombre de clients	Énergie déplacée
Saint-Rémi	1	Propane
	2	Mazout n° 2
Sainte-Clotilde	1	Propane
	1	Mazout n° 2
	1	Biomasse/ Propane

(ii)

PRC - 5 ans	5 ans	5 ans	0	0	0	0		
PRC - 10 ans	10 ans	10 ans	247 288	30 857	5 145	2 380		
CASEP - PRC 10 ans			0	0	0	0		
Contributions raccordement réseau			0	0	0	0		
CASEP - Immobilisations			0	0	0	0		
Subventions extérieures	5,16%		-12 400 000	-4 665 000	0	0		
Contributions clients			0	0	0	0		
Total - Investissement EXCLUANT les renouvellements de compteurs			4 722 738	8 986 914	-4 342 872	59 646	16 670	2 380
Total - Investissement INCLUANT les renouvellements de compteurs			4 817 915					

(iii) « Le montant de l'aide financière prévue à l'article 1 sera versé au **BÉNÉFICIAIRE** selon les modalités et conditions suivantes :

1° Pour l'exercice financier 2018-2019 : (nous soulignons)

a) un versement d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$) [...]

2° Pour l'exercice financier 2019-2020 : (nous soulignons)

a) un versement de deux million neuf cent mille dollars (2 900 000 \$) [...]

3° Pour l'exercice financier 2020-2021 : (nous soulignons)

a) un versement de huit millions de dollars (8 000 000 \$) [...]

b) un dernier versement couvrant le solde des coûts totaux encourus [...] »

Demandes :

- 1.1 Veuillez fournir les volumes annuels de consommation sous contrat de 5 ans en tenant compte de la référence (i).

Réponse :

Le tableau de la référence (i) est reproduit ci-dessous avec les volumes correspondants.

Ville	Nombre de clients	Énergie déplacée	Volume (000 m ³)
Saint-Rémi	1	Propane	20
	2	Mazout n° 2	60
Sainte-Clotilde	1	Propane	7
	1	Mazout n° 2	15
	1	Biomasse/ Propane	3 000

- 1.2 Veuillez concilier les versements effectués par le gouvernement (voir référence (iii)) et ceux présentés au modèle financier (référence (ii)).

Réponse :

Il est important de noter tout d'abord que les exercices financiers du gouvernement à la référence (iii) débutent le 1^{er} avril de chaque année et se terminent le 31 mars. Quant aux années présentées au revenu requis à la référence (ii), il est à noter que l'année 0 correspond à la période avant la mise en gaz. Comme indiqué à la page 22 de la pièce Énergir-1, Document 1 (B-0006), la mise en gaz est prévue en décembre 2019. La période financière du projet, qui débutera à l'année 1, s'échelonnnera donc de janvier à décembre.

Comme le prévoit la convention d'aide financière, les trois premiers versements du gouvernement sont respectivement de 1,5 M\$, 2,9 M\$ et 8 M\$ et couvrent les périodes de construction d'avril 2018 à décembre 2019. La constatation de la subvention prévue pour cette période, pour un total de 12,4 M\$, est donc reflétée à l'année 0 du revenu requis. La constatation de la dernière partie de la subvention, équivalente au solde à encourir, est reflétée à l'année 1 du projet. Ce solde équivaut à 4,665 M\$, soit la contribution nécessaire estimée dans la preuve moins les subventions déjà constatées à l'année 0 (17,065 M\$ - 12,4 M\$).